



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE** L'EDUCATION NATIONALE DE L'HERAULT

> Affaire suivie par : Bruno BIREAU Eric LOUVOIS IEN ASH

Tél: 04-67-91-53-21 Fax: 04-67-91-52-88 ce-0342069p@ac-

montpellier.fr

OBJET: Recueil des candidatures des personnels du premier degré aux stages de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) - Année scolaire 2015 -

Instituteurs

Références :

2016.

31 Rue de l'Université Cs 39004 34064 MONTPELLIER Cedex 2

- Décret du 05/01/2004 portant création du CAPA-SH
- Arrêté du 05/01/2004 relatif aux options du CAPA-SH
- Arrêté du 05/01/2004 relatif à l'organisation de l'examen du CAPA-SH
- Arrêté du 05/01/2004 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités selon lesquelles vont s'effectuer, pour l'année scolaire 2015 - 2016, le recrutement et l'admission à une formation spécialisée des personnels du premier degré désireux de préparer le CAPA-SH session 2016.

## I – Les caractéristiques et les principes de base de la formation préparant au CAPA-SH

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH est caractérisée par les points suivants :

- Les stagiaires sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option choisie. A ce sujet, il leur est vivement conseillé de participer au mouvement pour demander des postes correspondant à l'option choisie. A défaut, il leur sera donné un poste en affectation d'office.
- Les stagiaires sont regroupés dans un centre de formation (Faculté d'Education) pour 400 heures d'une formation conçue en modules, répartis sur plusieurs sessions.
- Les stagiaires recoivent une partie de cette formation durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation sur un poste spécialisé de l'option préparée, soit entre mai et juin 2015.
- En dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

L'Inspectrice d'Académie

Montpellier, le 7 janvier 2015

Directrice Académique des Services de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de

Monsieur le Directeur de l'E.R.E.A.

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège

Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles et

Monsieur le directeur de la Faculté d'Education (pour information)

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

DSDEN de l'Hérault

L'éducation Nationale

à

1

## II - Les candidatures

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires. Un enseignant ne pourra candidater que pour une seule option.

Les enseignants intéressés par cette préparation au CAPA-SH doivent adresser leur dossier de candidature à <u>la Direction Académique de l'Hérault – bureau ASH avec une copie du dernier rapport d'inspection</u>, <u>avant le 28 janvier 2015 dernier délai</u>. Une copie de ce dossier sera transmise simultanément, par le candidat, à l'Inspecteur de l'Education Nationale de sa circonscription afin que ce dernier puisse, lors d'un entretien formuler un avis circonstancié sur la candidature émise. Les candidats sont vivement invités à contacter l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour fixer ensemble une date d'entretien.

Egalement, les enseignants ayant été affectés sur un poste spécialisé durant leur carrière (y compris en cours) doivent joindre à leur dossier de candidature tout justificatif nécessaire (arrêté, état de services).

## III - Les options

Compte-tenu des besoins du département, les candidats peuvent choisir l'une des deux options suivantes :

- OPTION D (enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès d'enfants présentant des troubles des fonctions cognitives CLIS ULIS)
- OPTION F (enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès des adolescents et des jeunes en difficulté – S.E.G.P.A - EREA.)
- OPTION G (enseignants spécialisés chargés de rééducation)

Les formations option D et option F sont organisées par la Faculté d'Education de Montpellier sur le site de Nîmes et celui de Montpellier. Le nombre de départs sera précisé ultérieurement.

La formation option G se déroule à Toulouse.

Les candidats seront départagés au barème qui sera calculé en prenant en compte l'ancienneté générale des services, et le nombre d'années effectuées dans l'ASH.

Adjointe au se

chargée &

Wartine BOLUIX

male

démie